



L'épidémie COVID-19 actuelle a affecté la mobilité mondiale de façon complexe et sans précédent sous forme de diverses restrictions sur les mouvements de personnes, en l'occurrence la suspension du transport aérien et la fermeture des frontières pour les voyageurs. Pour mieux comprendre cette situation, l'**Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** a développé une base de données globale sur la mobilité (<https://migration.iom.int>) pour cartographier ces impacts sur la mobilité humaine, à l'échelle mondiale, régionale et nationale. En outre, la COVID-19 a eu un impact considérable sur les populations vulnérables dans les camps et autres sites, et a accentué les vulnérabilités des populations en déplacement qui sont très souvent bloquées en raison des restrictions de la mobilité liées au COVID-19.

Ces données sont particulièrement importantes pour répondre aux besoins spécifiques des migrants et des populations déplacées. L'objectif de cette évaluation est d'aider les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les organisations et d'autres parties prenantes clés, à identifier et à développer des actions de préparation et de riposte adéquates permettant une intervention adaptée aux **Points d'Entrée (PE)**. Ce rapport présente une mise à jour des informations sur l'état opérationnel ainsi que les mesures de santé publique qui ont été mises en place au niveau de **37 points d'entrée à travers le Mali**.

MÉTHODOLOGIE

En mai 2020, des données ont été recueillies au niveau de **37 points d'entrée (PE) aux frontières entre le Mali et la Guinée, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal**, dans les 9 régions du Mali, à travers des entretiens avec un grand nombre d'informateurs clés.

La répartition géographique des PE par région est la suivante : 15 PE à Sikasso, 5 PE à Koulikoro, 5 PE à Kayes, 5 PE à Ménaka, 3 PE à Tombouctou, 2 PE à Gao et 1 PE dans chaque région pour Ségou et Mopti.

ÉTAT DE LA MOBILITÉ AUX POINTS D'ENTRÉE (PE)

Durant cette opération de mise à jour, l'accent a été mis sur les principaux PE situés aux frontières internationales avec une forte mobilité des personnes.

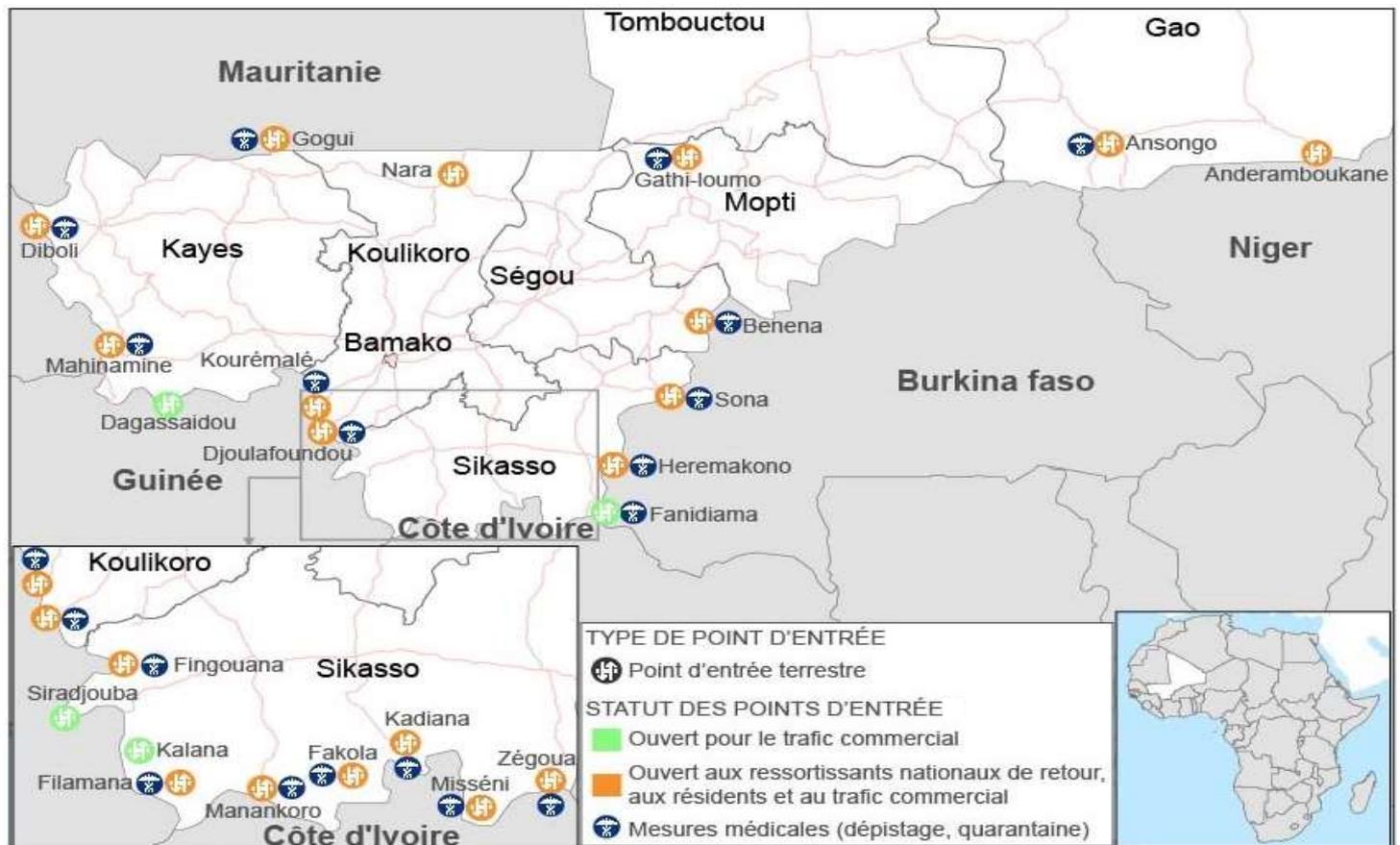
La majorité des PE sont ouverts au **transport commercial** et au **retour des ressortissants** bloqués dans d'autres pays.

37

Point d'Entrée (PE)

905

Moyenne des flux journaliers



Les cartes fournies dans ce document ne le sont qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.





MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE AU NIVEAU DES POINTS D'ENTREE

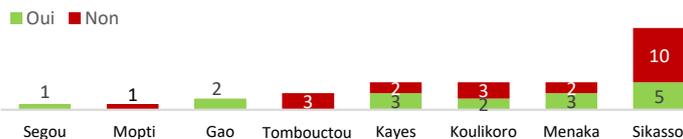
En plus de fournir l'état opérationnel et d'identifier les types de restrictions / mesures en place à chaque point d'entrée, l'évaluation cherche à identifier (le cas échéant) les **mesures préventives de santé** qui ont été mises en place à ces points depuis le début de l'épidémie. Spécifiquement, elle vise à identifier :

- La présence d'**agents de santé** au niveau du **Point d'Entrée**
- La mise en œuvre de **Procédures Opérationnelles Standardisées (POS)** pour la gestion des flux, la santé et la sécurité au travail du personnel (prévention et contrôle des infections - IPC), la détection (dépistage sanitaire), l'enregistrement, le signalement et la gestion des voyageurs malades
- L'existence d'activités de **Communication des Risques et d'Engagement Communautaire (RCCE)**
- L'installation de **stations de lavage des mains (IPC)**
- L'instauration d'un **processus de dépistage médical** et l'établissement d'un **système de référencement**

PRÉSENCE DE PERSONNEL MÉDICAL

Les agents de santé sont présents dans **43%** des PE évalués (16 sur 37). Il s'agit notamment des bénévoles du ministère de la Santé publique ou du personnel des autorités sanitaires locales. Lors de l'évaluation, la présence d'agents de santé n'a pas été constatée au niveau des PE évalués à Mopti et Tombouctou.

Graphique 1: Présence de personnel médical au point d'entrée



COMMUNICATION DES RISQUES ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (RCCE)

Près du tiers (**32%**) des PE évalués ne fournissent pas d'informations ou de matériel pour sensibiliser au COVID-19.

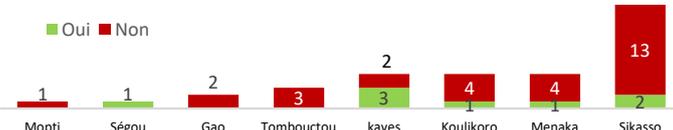
Dans de nombreux points de passage, la majorité des voyageurs ne sont pas informés des symptômes du COVID-19 et des mesures à prendre s'ils développent des symptômes.

La plupart d'entre eux ne sont pas informés également de l'endroit où obtenir des soins de santé s'ils développent des symptômes. Les outils et le matériel de **RCCE** doivent être renforcés dans toutes les régions afin de mieux protéger les voyageurs et les communautés frontalières.

MÉCANISME DE RÉFÉRENCEMENT

Plus de 2 sur 3 Points d'Entrée (78%) n'ont pas de système de référencement en place pour assurer une intervention médicale rapide. Les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Koulikoro, Menaka et Sikasso sont celles qui ont le plus besoin de soutien dans ce sens.

Graphique 4: Présence de système de référencement au PE

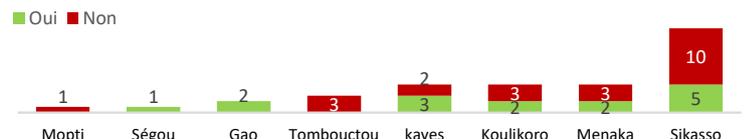


PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES STANDARDS

Plus de la moitié (22 sur 37) des PE n'ont pas de POS établi pour gérer les flux, les procédures de dépistage, la détection, l'isolement et l'orientation des cas suspects et des voyageurs malades. Les points d'entrée évalués à Mopti, Tombouctou et Ménaka sont les plus concernés par ces insuffisances.

Dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ménaka, **62%** du personnel au niveau des PE a besoin d'une solide formation sur les SOP.

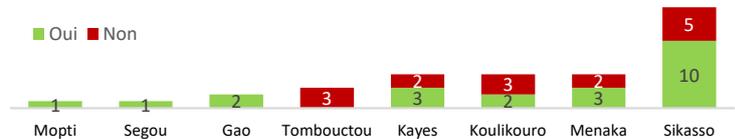
Graphique 2: Élaboration et implémentation de POS



MESURES MÉDICALES

Sur les 37 points de passage, une proportion importante (22 sur 37) a mis en place des mesures médicales pour lutter contre la propagation du COVID-19. Ces mesures médicales ont trait à la quarantaine obligatoire ou aux vérifications médicales supplémentaires requises au Point d'Entrée (lavage des mains, contrôle de la température, etc.).

Graphique 3: Mesures médicales en place aux PE évalués



PROCHAINES ÉTAPES

Mener une campagne de sensibilisation au COVID-19 pour les différentes catégories de voyageurs et les communautés frontalières.

En coordination avec les parties prenantes (ministère de la Santé, OMS, UNICEF), identifier les points d'entrée clés où la surveillance sanitaire doit être mise en place et/ou renforcée.

Formations des agents frontaliers sur les POS, fourniture d'équipements de protection, sensibilisation des communautés frontalières.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée, veuillez vous référer au cadre méthodologique, disponible sur le lien suivant: <https://migration.iom.int/>